



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 70716

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation difficile de la gynécologie médicale. Seulement vingt postes ont été attribués en 2005, c'est beaucoup trop peu pour assurer le renouvellement des effectifs de ces spécialistes. Les structures universitaires adéquates pour pérenniser la spécialité ne sont pas non plus au rendez-vous. Par ailleurs, la convention médicale mise en place à la suite de l'adoption de la loi sur l'assurance maladie subordonne à des circonstances trop limitées l'accès spécifique au gynécologue. L'accès libre est contraint, il est plus cher et moins remboursé, ce qui ne permet pas aux femmes d'accéder de manière suffisamment libre à cette spécialité médicale qui leur est pourtant indispensable. Il importe donc de prendre les mesures nécessaires pour assurer le renouvellement des effectifs de gynécologie médicale, et donc la survie de la discipline. Aussi elle lui demande de revenir sur la convention médicale afin d'assurer un accès direct, plus large et plus facile, à la gynécologie médicale.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70716

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7313